



probleme de contrat de travail et de salaire avecun employeur

Par **ampagou**, le **27/05/2009** à **17:27**

bonjour,
mon probleme se resume à ceci;
j'ai été recruté depuis debut avril par une entreprise de reparation et de conseil en informatique à GOUSSAINVILLE(95)comme technicien; lors de l'entretien nous nous sommes convenus d'un salaire de 1300E.

Apres un mois et demi de travail, l'entreprise ne m'a payé que 400E en espece et ce il y a deux semaines puis rien jusqu'à maintenant;

De plus malgré que je leur ai envyé tous les documents,l'entreprise n'a pas établi un contrat de travail;

A present l'entreprise compte demenager à sarcelle ; du coup avec un collegue nous avons decider de garder certains materiels chez nous jusqu'à ce que l'entreprise nous paye ce qu'elle nous doit; et ensuite nous lui rendrons les materiels; et si elle nous paye pas, nous comptons vendre ses materiels sur internet pour recuperer notre salaire.

premierement est ce qu'on a le droit de faire ça? sinon qu'est ce que nous risquons? et quelles sont nos moyens de pression (vu que je n'ai pas de contrat de travail signé)? ou bien qu'est ce qu'on doit faire pour arriver à recuperer notre salaire?

toutefois j'ai quelque client chez qui j'ai travaillé au complte de la boite qui peuvent prouver que j'ai bien travaillé pour cette entreprise;

De plus nous ne sommes pas que deux qui dans cette situation; en effet il y avait une jeune fille qui etait là à mon arrivé et qui n'a pas été payée pendant deux mois; elle a été licenciée sans avoir toucher un sous; un autre techncien aussi, celui que j'ai remplacé a subi le meme sort d'apres ce qu'on m a dit.

De plus à chaque qu'il y a une rentrée d'argent dans le compte de la société, un des gerants fait passer un cheque pour acheter des materiels(parait-il); mais ces materiels on ne les a jamais vu. alors qu'il est au courant qu'on doit etre payé à la fin du mois et il nous a meme promis que la somme present dans le compte de la societe sera reservée uniquement pour les salaires;mais juste apres il a passé un cheque; en consequence le cheque que la societe nous a donné pour le salaire se trouve à la fin etre rejeté;

moi je trouve que le dirigeant qui signe le cheque, le fait expret, et n'a manifestement pas l'intention de nous payer le salaire; car on a discuté avec ces dirigeants il y a deux semaines et ils nous ont promis de nous payer avec l'argent present à la banque, et juste apres un dés deux a fait un cheque pour on ne sait pas quoi;

Face à ce probleme l'entreprise nous menace de porter plainte pour vole de materiels (mais ne nous parle pas de payer nos salaire).

je voudrais donc savoir ce que nous risquons d'avoir gardé ces matériels chez nous; nous ne comptons pas rendre avant qu'on nous paye; car nous pensons que si on les leur rend, l'entreprise ne nous payera jamais et on la verra plus, vu qu'elle va demannager.

j'espere avoir été clair et vous remercie d'avance pour les conseils et les reponses que nous donnerez.

cordialement

Par Ioe, le **28/05/2009** à **08:21**

Bonjour,

Avez-vous eu votre bulletin de salaire, ou même pas ?